

Conseil municipal

Mardi 10 avril 2018 à 18h30

Compte-rendu d'affichage

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à 18h30, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric NION, Maire.

Étaient présents : Frédéric NION, Dominique MARMETH, Jean PINEAU, Isabelle THOMAS, Olivier PAUPE, Frédéric MARRIETTE, Sylvie NION, Christine CAMBIER, Hervé MARCEL, José LANUZA, Laëtitia DEBRAY, Gilles JUNCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mélanie PERRIN ayant donné pouvoir à Isabelle THOMAS, Monique PACHOUD ayant donné pouvoir à Sylvie NION, Anthony MARTIN ayant donné pouvoir à Olivier PAUPE.

Secrétaire de séance : Christine CAMBIER

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h31.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mars 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération

N°2018-046 – Bilan de la concertation et arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

Considérant la proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (Gilles JUNCA) et 1 ABSTENTION (Laëtitia DEBRAY) :

ARTICLE 1 : TIRE un bilan favorable de la concertation avec la population.

ARTICLE 2 : ARRÊTE le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : PRECISE que conformément aux articles L153-16, L153-17, R*130-20 ancien et R*123-17 ancien du Code de l'urbanisme, le projet de PLU sera notifié pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU et aux personnes publiques ayant demandé à être consultées :

- La Préfecture de Seine-et-Marne ;
- La Région Ile-de-France ;
- Le Département de Seine-et-Marne ;
- Le STIF ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- La Chambre interdépartementale d'agriculture de l'Ile-de-France ;
- La Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne ;
- CNPF Ile-de-France-centre-Val-de-Loire ;
- Office national des forêts, Service départemental de Seine-et-Marne ;
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale ;

- Service départemental d'incendie et de secours ;
- Unité territoriale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ;
- ENEDIS Direction régionale Ile-de-France Est ;
- Institut national de l'origine et de la qualité ;
- ORANGE – unité pilotage réseau Ile-de-France ;
- Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ;
- Etablissement publics d'aménagement de marne-la-Vallée ;

À leur demande :

- Mairie de Lagny-sur-Marne, Guermantes, Gouvernes, Chanteloup-en-Brie, Bussy-Saint-Georges.

ARTICLE 4 : TIENT le projet de PLU à la disposition du public conformément à l'article L133-6 du Code de l'urbanisme.

L'ordre du jour est clos, la séance est levée à 19h00.


Le Maire,
Frédéric NION

Affiché le 13/04/2018	
Retiré le 14/06/2018	